

Stratégie INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



Cycle 1 > 2017-2021
LE BILAN



**Tous reliés,
tous solidaires !**



RHÔNE
AZERGUES
BRÉVENNE-TURDINE
GARON
GIER
MORGON-NIZERAND
OZON
YZERON
SAÔNE

Sommaire

- 4-5** > La Stratégie Inondation en bref
- 6** > Le bilan 2017-2021 en chiffres
- 7** > La Stratégie inondation vue par les partenaires
- 8** > Aménager en intégrant le risque
- 9** > Réduire la vulnérabilité des riverains
- 10** > Améliorer la connaissance & la surveillance
- 11** > Développer la culture du risque
- 12** > Améliorer la gestion de crise
- 13** > Protéger les biens et les personnes
- 14** > Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- 15-29** > Le bilan par fiches actions
- 30** > Rendez-vous pour le cycle 2 !

“

> La stratégie inondation des bassins versants de l'aire lyonnaise est le fruit d'un important travail collaboratif réalisé depuis 2015, sur un vaste périmètre et qui a abouti à la mise en œuvre de quatorze actions concrètes dont un bilan est dressé dans ce document.

Le dynamisme et l'implication de l'ensemble des partenaires impliqués dans ce plan d'actions ont donc permis de donner à la stratégie inondation une réelle identité, une meilleure visibilité, une cohésion technique large, permettant ainsi d'aboutir à une appropriation collective.

Les phénomènes de crues récentes en France comme à l'étranger nous rappellent néanmoins la nécessité de poursuivre le développement de cette stratégie locale en matière d'information, de culture du risque, de prévention des risques et de gestion de crise de façon à ce que celle-ci soit en pleine adéquation avec les innovations technologiques, les besoins du territoire, les évolutions réglementaires et les effets liés au changement climatique.

C'est pourquoi, après un premier cycle 2017 - 2021 correspondant au déploiement de la stratégie inondation, il apparaît désormais pertinent de s'orienter vers un nouveau programme d'actions destiné à conforter et à pérenniser les résultats obtenus dès le début de l'année 2023, concomitamment au démarrage du plan de gestion des risques d'inondation 2022 - 2027.

Tirant les enseignements de ce premier cycle de travail et des pistes d'amélioration qui ont émergé chemin faisant, ce nouveau programme d'actions sera coconstruit au cours de l'année prochaine entre partenaires au niveau technique et politique afin de faire émerger, in fine, la future stratégie.

Pascal Mailhos

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

“

> Il y a 6 ans, l'État sollicitait les collectivités, les syndicats de rivière et les acteurs de l'eau pour construire une nouvelle gouvernance imposée par la directive cadre européenne sur les inondations. Le chemin ne s'annonçait pas facile et pourtant, très naturellement, s'est construit progressivement un collectif de travail inédit autour d'un territoire qui fait sens.

En s'affranchissant des limites administratives, le territoire de la Stratégie inondation privilégie les fonctionnalités des rivières sur un périmètre qui rassemble aujourd'hui l'ensemble des bassins versants de l'aire lyonnaise, qui s'étire depuis le Haut Rhône jusqu'aux contreforts du Pilat avec le Gier.

Réunis dans une instance commune, les acteurs de la stratégie se sont donné les moyens d'une gestion intégrée et partagée visant à réduire les risques d'inondation, et à mieux préparer nos territoires en cas de crise.

Le bilan de ce premier cycle met en lumière la part que chacun a pris dans la construction de cette stratégie. Elle pose le principe d'une solidarité de l'amont vers l'aval, elle intègre mieux les risques dans l'aménagement du territoire, elle prend en compte les enjeux de biodiversité dans les aménagements de lutte contre les crues et invite à une préparation collective à la gestion de crise...

Sur ce socle, la Métropole de Lyon souhaite poursuivre son engagement dans la construction de ce second acte de la Stratégie inondation, convaincue qu'il y a dans cette approche croisée les réponses à apporter ensemble pour une meilleure résilience de nos territoires.

Pierre Athanaze

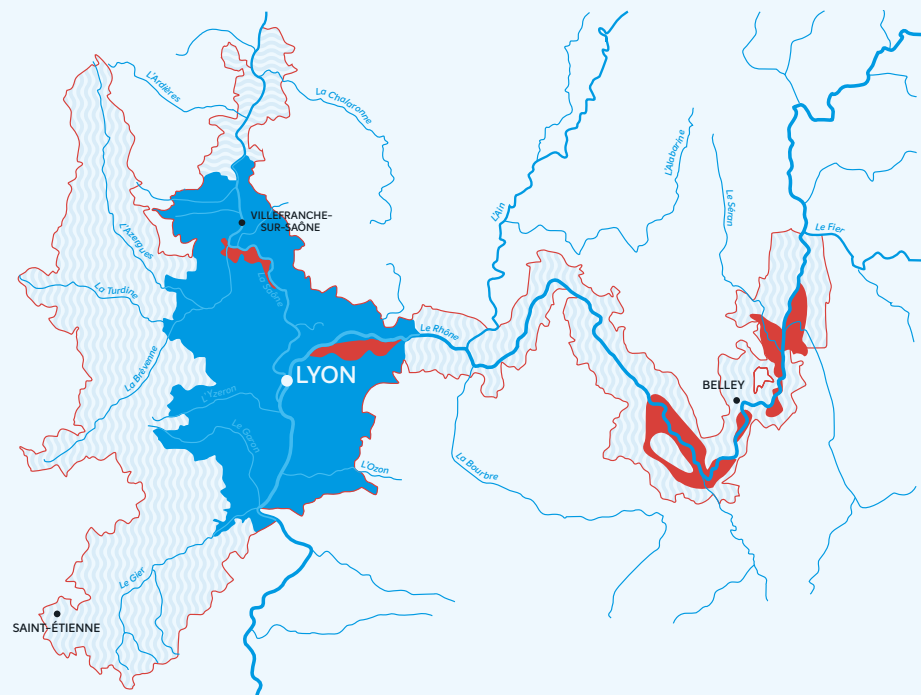
Vice-président de la Métropole de Lyon
en charge de la prévention des risques majeurs

La Stratégie Inondation en bref



Chautagne, vue depuis le Colombier

Une mobilisation territoriale inédite, liée à une histoire et un destin commun !



Un territoire

Le périmètre de la Stratégie Inondation des bassins versants de l'aire lyonnaise s'étend sur **7 bassins versants, 5 départements, 30 intercommunalités + de 300 communes.**

Plus large que le TRI* de l'aire lyonnaise, ce périmètre permet d'associer les territoires amont, qui participent à la réduction des crues dans les zones urbaines à l'aval, notamment le Val-de-Saône et le Rhône amont, où d'importantes zones d'expansion des crues sont préservées depuis les grandes crues du 19^e siècle.

Périmètre de la Stratégie Inondation

TRI de l'aire lyonnaise*
* L'aire lyonnaise fait partie des 31 TRI (Territoire à Risques Importants d'inondation) identifiés par l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 12 décembre 2012.

Zones préservées d'expansion des crues

* Avec la directive européenne de 2007, dite « directive inondation », chaque pays membre doit identifier ses TRI : Territoires à risque important d'inondation. Une place de premier plan est donnée aux collectivités territoriales pour mieux gérer le risque en local, via les SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation).

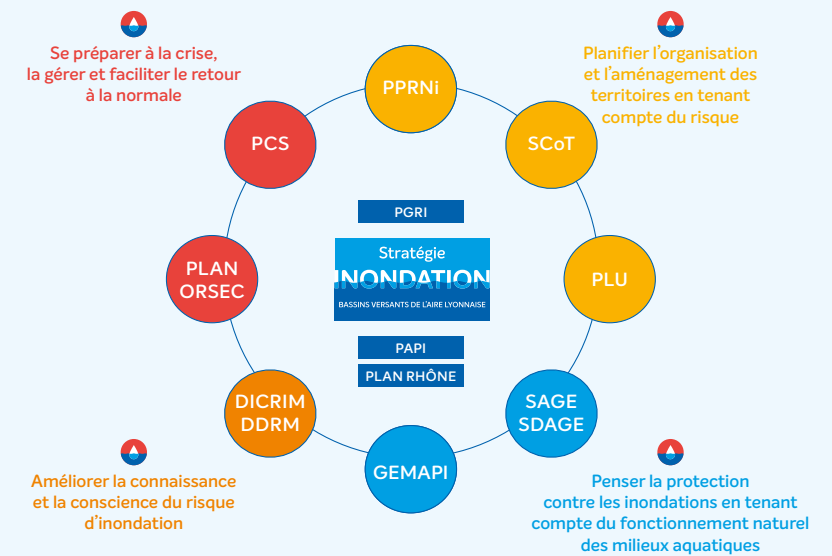
Des acteurs mobilisés

➤ **Les élus et techniciens des collectivités concernées par les inondations :** Syndicats de rivières ou de Bassins versants, EPCI compétents au regard de la GEMAPI... Au regard de la taille du territoire, les communes ne sont pas directement associées aux instances de gouvernance. Elles jouent néanmoins un rôle essentiel, dans la gestion de crise notamment, et sont donc parties prenantes de la démarche.

➤ **Les services de l'État :** DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ; DDT, SIDPC, SDIS des 5 départements et de la Métropole de Lyon ; l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

➤ **Les partenaires opérationnels :** acteurs de l'aménagement, notaires, assureurs, CCI, Chambres d'agriculture...

Un outil intégrateur
La Stratégie Inondation s'inscrit dans la continuité des démarches en cours, renforce les dispositifs de gestion existants, conforte les dynamiques locales, sans s'y substituer.



Des objectifs

➤ **Travailler à une meilleure synergie des politiques publiques liées aux inondations,** grâce une approche intégrée sur toute la chaîne du risque : prévention, protection, aménagement du territoire, gestion de crise, facilitation du retour à la normale.

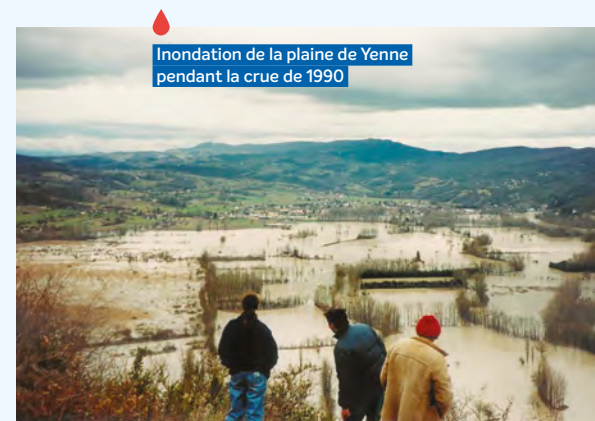
➤ **Favoriser les échanges entre les acteurs,** en partageant de la connaissance, des bonnes pratiques, des outils opérationnels...

➤ **Engager des actions** qui nécessitent d'être portées à une échelle territoriale élargie ou qui nécessitent une articulation entre divers acteurs.



Claude Comet
Présidente du Syndicat du Haut-Rhône

Notre syndicat s'est montré dès le départ, très impliqué dans l'élaboration puis le suivi de la Stratégie Inondation. Nous nous sommes pleinement retrouvés dans les principes de solidarité territoriale inhérents à cette démarche. Cette nécessaire cohérence d'action entre amont et aval existe depuis les années 1990-2000 sur notre territoire ; elle prend aujourd'hui une force nouvelle grâce à la Stratégie Inondation. Nous attendons beaucoup du co-portage et de la capacité d'action de la Métropole de Lyon, pour mener des projets ensemble, mutualiser des outils de simplification vis-à-vis des élus et des administrations, et sensibiliser au rôle peu connu du Haut-Rhône dans l'atténuation des crues de l'agglomération lyonnaise.



Inondation de la plaine de Yenne pendant la crue de 1990

Le bilan 2017-2021 en chiffres

14 actions phares programmées

Voir le bilan par fiche action : pages 15 à 29

17 réunions du Réso

Instance technique de la Stratégie Inondation, en charge du portage des actions et de leur suivi

6 Comités inondations

Instance réunie sous la présidence du Préfet du Rhône et de la Métropole de Lyon, pour fixer les grandes orientations stratégiques

11 réunions des Groupes de travail thématiques

192 documents mis en ligne sur Osmose

Plateforme d'échange créée pour accompagner la démarche (anciennement Terramedia)

Des **outils** de communication créés

10 fiches mémo

1 film pédagogique

1 atlas cartographique

1 poster des 7 bassins versants

1 revue de projet 2019

4 PPRNi approuvés, prescrits ou révisés

Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation

17,11 M€ investis dans le cadre des PAPI

555 M€ investis dans le cadre du Plan Rhône-Saône

Volet Inondation



Côté météo

Sur le réseau surveillé par Vigicrues (Rhône, Saône et Gier)

> **240** jours de vigilance inondation dont 2 jours en orange.

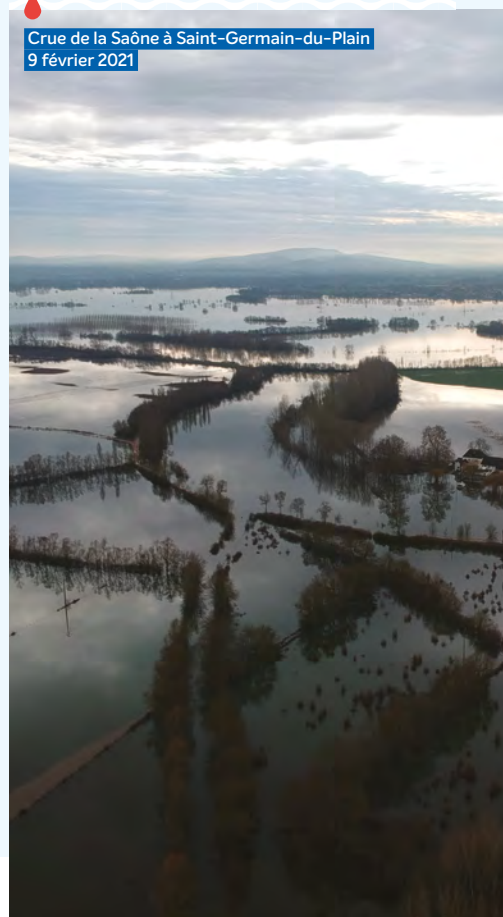
Pour le réseau non surveillé

> **Le 11 juin 2018**, la **Turdine** inonde le centre technique de Tarare ainsi qu'un parking à L'Abresle.

> **Le 11 mai 2021**, l'**Ozon** déborde suite à un fort épisode de pluie.

> **La nuit du 8 juillet 2021**, sur le bassin versant du **Beaujolais**, de violents orages entraînent le débordement de deux affluents de Vauxonne (affluent de la Saône) impactant une quarantaine de maisons.

Crue de la Saône à Saint-Germain-du-Plain 9 février 2021



La Stratégie inondation vue par les partenaires

Afin d'alimenter le bilan de ce premier cycle, l'avis des partenaires impliqués a été sollicité. Quelques éléments, extraits des réponses au sondage diffusé en mars 2021.

Les principaux bénéfices identifiés

- 1** > La mise en relation des acteurs (services de l'État, collectivités, syndicats...)
- 2** > Les échanges techniques sur les programmes d'actions
- 3** > Les appuis réglementaires (notamment dans le cadre du club Gemapi)
- 4** > Les retours d'expériences

Les actions marquantes de ce 1^{er} cycle

- > Les journées d'échanges et la mise en réseau, notamment la sortie terrain sur l'Yzeron
- > La communication (stratégie, identité graphique et outils)
- > La cartographie des acteurs pour une meilleure lisibilité du "qui fait quoi"

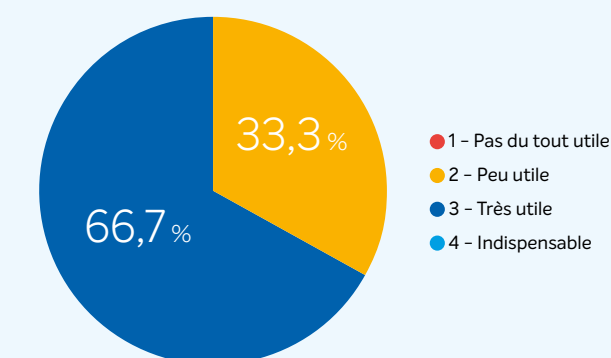
Les moteurs et les freins identifiés pour s'impliquer

- +** > La mise en réseau ; La dimension collective du portage des actions
- > Le manque de temps

+ d'info
sur les perspectives et attentes pour le cycle #2 page 30

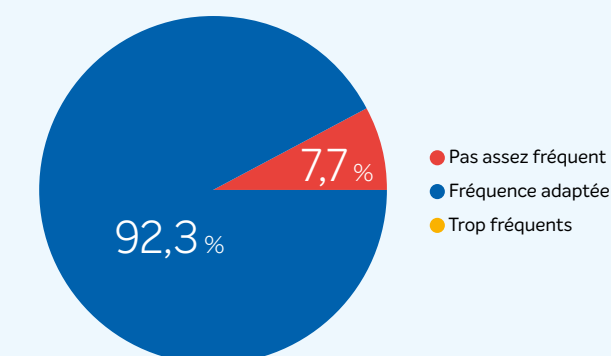
L'intérêt de la démarche confirmé

Sur une échelle de 1 à 4, jugez-vous cette Stratégie Inondation utile à votre travail ?



Une fréquence d'événements jugée adaptée

Comment qualifieriez-vous la fréquence des événements liés à la Stratégie Inondation ?



Comité inondation 2019
Visite du chantier de l'Yzeron



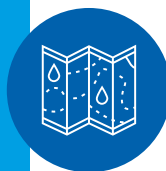


Visite élys organisée par le SYRIBT sur la gestion alternative des eaux de pluie



Vidéo « Ville perméable », Métropole de Lyon

Aménager en intégrant le risque



L'intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire constitue une priorité. Parmi les leviers d'actions : la maîtrise de l'urbanisation et une meilleure gestion des eaux pluviales. Quelques exemples.

🌊 Développer une stratégie foncière en zone inondable

➤ Le Syndicat de l'Azergues (SMBVA)

travaille depuis de nombreuses années à préserver le plus d'espaces naturels en bord de cours d'eau, afin que la rivière puisse profiter de champs d'expansion en temps de crue. Il est aujourd'hui propriétaire de 380 parcelles riveraines de l'Azergues, soit 80 hectares !

➤ Le Syndicat du Gier Rhodanien (SyGR)

a fait l'acquisition amiable de quatre logements situés en zones très vulnérables à Givors, difficiles à évacuer en cas de crue. En 2021, les bâtiments ont été désamiantés, démolis et le site enherbé pour favoriser une végétation spontanée permettant au Gier de déborder sans impact majeur. Un projet financé grâce au Fonds Barnier.



Jérémie Tourtier

Chargé de mission au SEPAL

Concernant le risque inondation, le SCOT* de l'agglomération lyonnaise réaffirme les grands principes largement cadrés dans le PGRI** et les PPRNi***, la préservation des zones prioritaires d'extension des crues notamment, qui s'imposent ensuite aux Plan locaux d'urbanisme. Le SCOT est entré en révision fin 2021. Dans un contexte de changement climatique, la question des risques sera à nouveau à l'ordre du jour, dans un objectif plus général de résilience territoriale. À ce stade, nous devons développer la connaissance sur le risque inondation, dans une approche prospective.

🌊 Eaux pluviales : vulgariser les enjeux et les solutions

➤ La Métropole de Lyon déploie sa stratégie

« Ville perméable » en proposant des solutions et des outils pour gérer les eaux de pluie à la parcelle, comme l'impose désormais le PLU-H métropolitain :

- Une vidéo pédagogique « Stratégie Ville perméable »
- Un mode d'emploi sur la réglementation : zonages « ruissellement », périmètres de captage d'eau potable...
- Un livret technique vulgarisé, sur les ouvrages (noue, bassin, toiture végétalisée...)
- Un livret Droit des sols, sur les données à intégrer lors d'un dépôt de permis de construire

À retrouver sur www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-pluviales.html

Rappelons que le site **PARAPLUIE®**, outil gratuit et accessible à tous, permet d'identifier des solutions adaptées à sa parcelle. De nouveaux tutos ont été mis en ligne en 2021 pour faciliter son utilisation.

🌊 Former les élus et les services urbanisme

➤ Le Syndicat Brévenne Turdine (SYRIBT),

en partenariat avec le GRAIE et la Métropole de Lyon, a réuni les élus en charge des eaux pluviales en 2019 pour une journée de sensibilisation. L'occasion de visiter un ouvrage de gestion alternative des eaux de pluie à Bully et dans la zone du Techlid à Limonest (69).

➤ La DDT du Rhône a réalisé fin 2021 une action d'information auprès des services urbanisme du département concernant la prise en compte des risques majeurs dans les autorisations d'urbanisme.

Réduire la vulnérabilité des riverains



Si aucune protection ne peut empêcher complètement une inondation de se produire, les acteurs situés dans une zone à risques doivent se préparer en évaluant et réduisant leur vulnérabilité. Quelques exemples.

🌊 Des diagnostics gratuits pour les entreprises et les particuliers

➤ Dans le cadre des PAPI, de nombreuses campagnes gratuites de diagnostics de vulnérabilité ont été proposées aux habitations et entreprises exposées. Une étape indispensable pour mobiliser ensuite les aides du Fonds Barnier et financer les aménagements, comme par exemple la mise en place de clapets anti-retours, de batardeaux, la création de pièce refuge...

Une aide technique est également proposée aux propriétaires pour réaliser les travaux et effectuer les demandes d'aide.

Un passage à l'action encore trop peu fréquent, que les Syndicats cherchent à améliorer.

Subventions possibles de travaux

dans le cadre du Fonds Barnier, après réalisation d'un diagnostic

80 % pour une habitation 20 % pour les entreprises de moins de 20 salariés

🌊 Une approche de territoire

➤ Sur le territoire du Haut Rhône : en 2019, 4 départements, 7 communautés de communes, 51 communes, les services de l'État, mais aussi les acteurs économiques, les gestionnaires de réseaux et le monde agricole se mettent autour de la table, dans le cadre d'une démarche ReViTeR*, pilotée par le Syndicat du Haut Rhône. Un diagnostic territorial partagé permet d'identifier les besoins et les fragilités du territoire (bâtiments, réseaux, activités économiques...). Les enjeux sont prioritaires et la mise en œuvre d'un plan d'actions s'engage, co-porté par les différentes parties prenantes.



Réunion ReViTeR sur le territoire du Haut Rhône



Jérémie Gauberti

Chargé de mission au Syndicat de Rivières du Beaujolais (SMRB)

Les crues lentes de la Saône et les crues rapides des affluents du Beaujolais (l'Ardière, le Morgon et le Nizerand) sont très différentes, et habituellement gérées de manière cloisonnée. La démarche ReViTeR*, que nous co-portons avec l'EPTB Saône et Doubs, va permettre de disposer d'une vision plus globale des enjeux sur notre territoire. La concertation va s'intensifier pour bâtir un plan d'actions réaliste, où chacun participe à son niveau.



Cédric Borget

Chargé de mission à l'EPTB Saône et Doubs

L'EPTB est engagé dans la réduction de la vulnérabilité depuis 2009 via la réalisation de près de 1000 diagnostics d'habitations et d'entreprises. Le partenariat avec le SMRB constitue une opportunité d'approfondir ces dispositifs sur une partie de notre territoire, auprès notamment de cibles nouvelles que nous souhaitons impliquer dans leur mise en œuvre, comme les CCI, les chambres d'agriculture ou les gestionnaires de réseaux.

🌊 Un kit pour les entreprises

➤ Dans le cadre du Plan Rhône : un kit de sensibilisation pédagogique baptisé **ACTIV'Ô** à destination des entreprises et des acteurs relais en charge de les accompagner a été réalisé. L'objectif est d'œuvrer à la conciliation entre activités économiques et risques d'inondation, en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, sur les plans technique et organisationnel.

À télécharger sur plan-rhone.fr

🌊 Des aides pour les agriculteurs

➤ Dans le cadre du Plan Rhône, l'agriculture, fortement implantée dans les plaines inondables par le Rhône, bénéficie depuis 2011 d'un programme de réduction de vulnérabilité. Un dispositif de financement très incitatif permet aux exploitants de faire subventionner les travaux jusqu'à 80 %. Sur les territoires de l'Isère, de la Savoie et de l'Ain, la Chambre d'agriculture de l'Isère anime ce dispositif.

* SCOT : Schéma de cohérence territoriale. Il encadre le développement et l'aménagement du territoire à horizon de 15/20 ans.

** PGRI : Plan de Gestion du Risque Inondation. Il fixe de grands objectifs à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

*** PPRNi : Plans de prévention des risques naturels d'inondation. Prescrits et élaborés par l'État, ils réglementent l'urbanisation dans les zones à risques.

* ReViTeR (Réduction de la Vulnérabilité aux Inondations des Territoires Rhodaniens) : démarche mise en place dans le cadre du Plan Rhône, pour réduire la vulnérabilité d'un territoire, abordant à la fois les enjeux liés à l'habitat, aux équipements publics, aux activités économiques, aux réseaux de transports et télécom...

Améliorer la connaissance & la surveillance



Bien gérer la crise impose de réagir vite et de manière proportionnée. Plusieurs dispositifs permettent de surveiller les phénomènes météorologiques et la réaction des cours d'eau. Quelques exemples.

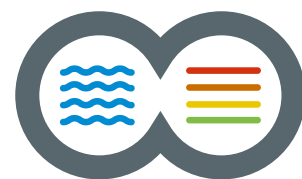
Des réseaux de sentinelles et des échelles de crues

➤ Sur l'Azergues, la Brévenne-Turdine et l'Yzeron, des citoyens bénévoles sont formés pour surveiller la montée des cours d'eau grâce aux échelles de crue notamment, et prévenir leurs élus et/ou les PC sécurité locaux en cas de dépassement des seuils de vigilance et d'alerte. Des nouveaux volontaires sont régulièrement recrutés et les réseaux animés par les Syndicats de bassin versant, dans le cadre d'exercices de gestion de crise notamment.



Station de mesure et d'alerte automatisée, sur le bassin Brévenne-Turdine

ViG!ES DE L'YZERON



Des stations de mesure et outils de modélisation

➤ Développé par Saint-Étienne Métropole, le système de prévention SAPHYRAS, hébergé dans les locaux du SDIS, croise les informations de pluviométrie de Météo France avec les débits réels du Gier, grâce à des capteurs installés dans le cours d'eau. Dès lors que le débit dépasse un seuil prédéfini, le personnel d'astreinte alerte la commune concernée.

➤ Sur le bassin Brévenne Turdine, 6 stations de mesure permettent de surveiller les débits en temps réel. L'ouvrage de ralentissement dynamique de l'Arbresle sera également équipé d'une station et d'un suivi vidéo en temps réel, tout comme celui de Saint-Romain-de-Popey. L'accès aux données de la plateforme est désormais possible pour l'ensemble des communes.

L'enjeu des relevés de laisses de crue

➤ Le Syndicat du Gier Rhodanien (SyGR) s'est régulièrement rendu sur le terrain entre 2016 et 2021 après les épisodes de crue, pour relever les laisses, et intégrer ces données dans les systèmes de modélisation des crues.



Abonnez-vous !

À l'Espace membre Vigicrues ➤ Il permet aux communes bordant la Saône, le Rhône et le Gier, de recevoir des alertes en cas d'événement. Les EPCI, les Syndicats de cours d'eau et les opérateurs de réseaux peuvent également s'inscrire.

Aux Alertes APIC Vigicruesflash ➤ Le système envoie des alertes automatiques lorsque la pluie observée est susceptible de faire déborder les cours d'eau non suivis par Vigicrues. Le grand public peut également consulter les informations en temps réel sur le site Vigicruesflash.



Hydromachine réalisée dans le cadre du Plan Rhône



Exposition au Musée Gadagne



Fresque participative à l'Arbresle, 10 ans après la crue de 2008

Développer la culture du risque



En l'absence de phénomène d'ampleur, la préoccupation face aux inondations et la mémoire du risque s'érodent. Des solutions innovantes permettent de sensibiliser les populations, pour mieux les préparer à affronter la crise si elle arrive ! Quelques exemples.



Immersion grâce à la réalité virtuelle

➤ Le Syndicat de l'Yzeron (SAGYRC) a créé un espace web d'information sur le risque inondation en réalité virtuelle reproduisant les conditions d'une crue centennale sur différents secteurs à enjeux de son territoire. Des photomontages ont également été réalisés grâce à des vues drone. Prochaine étape : la diffusion via des casques de réalité virtuelle, à l'occasion d'événements ou d'interventions scolaires.

À voir ➤ cruecentennale-yzeron-vr.fr

Souvenez-vous de 2008...

➤ Le Syndicat Brévenne-Turdine (SYRIBT) organise en 2018 deux semaines d'animations, 10 ans après les crues historiques à l'Arbresle et Sain-Bel. Au programme, des stands pour toute la famille, une fresque participative, des balades contées, des moments d'échange...



Pauline Busson
Chargée de mission
au Plan Rhône (DREAL)

Différentes actions visant à développer la culture du risque ont été créées dans le cadre de l'Appel à projets du Plan Rhône. Des actions innovantes, qui circulent aujourd'hui sur les territoires, comme les Hydromachines, invitant à comprendre les mécanismes d'une inondation grâce à la manipulation. Une nouvelle machine a même été spécialement créée pour l'exposition Les pieds dans l'eau du Musée Gadagne, qui retrace, d'hier à aujourd'hui, les liens qu'entretiennent les lyonnaises et les lyonnais avec leurs cours d'eau.

Le projet artistique BIGTORRENT s'est également décliné pendant l'été 2020 sur le quartier Confluence à Lyon, à travers différentes œuvres artistiques : des sculptures en volume photographique représentant des objets du quotidien charriés par les crues, des films sous différents formats (réalité virtuelle, documentaire), des lives sonores...

De nouvelles actions sont en cours, comme le projet Mémoires d'eau, mêlant films documentaires et débats, avec des tournages et des projections à Dracé pour la Saône, Lyon, Condrieu, Irigny et Thil pour le Rhône.

Des QR codes dans la ville

➤ L'EPTB Saône et Doubs travaille à la création des Circuits photos des Crues historiques de la Saône, dans 5 villes, d'Auxonne à Neuville. Des QR codes seront posés dans l'espace public afin d'interpeller les passants, grâce la présentation d'événements passés in situ. En parallèle, des webcams seront installées sur les barrages de la Saône, pour de la pédagogie sur le fonctionnement des ouvrages.

Jeu de rôles et simulation de crise

➤ Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a déployé à plusieurs reprises le jeu CitInCrise, créé dans le cadre de l'appel à projet Plan Rhône par l'École des Mines de Saint-Étienne et d'Alès. Les participants (habitants, scolaires ou élus) deviennent acteurs d'une cellule de gestion de crise virtuelle.

+ d'infos ➤ citincrise.mines-stetienne.fr

Frédéric Courtes

Chef du Pôle Hydrométrie et Prédiction des Crues
Rhône-amont Saône (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Notre Service de Prédiction des Cries (SPC) produit la vigilance crue sur les tronçons surveillés du réseau Vigicrues, sur le Rhône, la Saône et le Gier notamment. Une fois la crue avérée sur un tronçon, nous produisons des prévisions pour aider les DDT, préfectures et services de secours à gérer la crise, qui disposent de cartes de scénarios d'inondation potentielle.

Nous accompagnons également les territoires pour les projets de systèmes d'avertissement locaux sur les cours d'eau non surveillés par Vigicrues. Nous conseillons ces collectivités pour définir leurs besoins en matière d'équipements, de niveau d'intervention nécessaire en hydrométrie ou encore de bancarisation des données hydrométriques. Le SPC veille également à la mutualisation et l'interopérabilité du projet avec les systèmes existants.

Améliorer la gestion de crise



Représentants de l'État, élus locaux, services de secours, gestionnaires de réseaux de transport ou opérateurs télécom... chacun doit être prêt à intervenir lorsque la crise arrive. Pour cela, il faut se préparer. Quelques exemples.

Aide à l'élaboration des PCS

➤ Dans le cadre des PAPI : Les syndicats de rivières accompagnent les communes pour qu'elles disposent d'un PCS (Plan communal de Sauvegarde) à jour et opérationnel. Car si la compétence Gemapi a été déléguée, la gestion de crise n'en reste pas moins une responsabilité des maires, en première ligne dans la chaîne d'alerte et la direction des opérations.

➤ Le Syndicat du Garon (SMAGGA), en lien avec l'IRMA, propose aux communes de la vallée du Garon, la réalisation de cartographies opérationnelles très visuelles, localisant les informations utiles à la prise de décision.

➤ La Métropole de Lyon a également invité ses communes à des ateliers de coconstruction de cartes d'appui à la gestion de crise, à partir de 2019. Elle propose aussi un « parcours de formation » ciblé sur la gestion de crise (PCS, cellule de crise, exercice « sur table »...), à destination des élus et techniciens des communes et des syndicats de rivière.

À noter

Les communes soumises à un PPR (Plan de prévention des risques) doivent obligatoirement disposer d'un PCS.

Les bons réflexes en milieu inondé

➤ Le SMAGGA, le SyGR et Saint-Étienne Métropole proposent aux élus et agents du territoire du Gier, des formations sur la conduite à tenir en milieu inondé. Après un temps en salle, place à la pratique afin d'appréhender le courant dans l'eau, et mieux anticiper les dangers.



Formation sur la conduite à tenir en milieu inondé



Gestion du trafic routier en temps de crise



Marion Ribon

Chargée de mission au Syribt

La crue de 2008 a été très marquante pour les communes de l'Arbresle et Saint-Bel, qui au-delà de gérer les impacts pour leurs habitants, ont dû héberger des « naufragés de la route ». Depuis, un travail initié par la Ville de l'Arbresle a été mené, mobilisant les services des communes, les gestionnaires routiers (DIR Centre Est, Département, ASF) et la gendarmerie.

Objectif : identifier les barrages routiers à mettre en place en amont, dès lors que les seuils de vigilance et d'alerte définis sont atteints, ainsi que les services en charge de ces coupures. Une chaîne d'alerte a également été définie, afin que l'information arrive bien jusqu'aux communes en amont.

Ce travail a abouti à un Plan de gestion de trafic routier, un document partagé avec les services de l'État et du Département, que nous souhaiterions voir annexé au Plan Orsec.

S'entraîner à la crise

➤ La Ville de Givors, appuyée par le SMAGGA, le SyGR et l'IRMA, réalise en 2021 un exercice de simulation de crise mobilisant les élus, les services techniques et les secours. Une action enrichissante pour les nouveaux élus notamment, qui ont pu ainsi s'approprier leur PCS et tester les multiples aspects d'une gestion de crise.

➤ Le Syndicat de l'Yzeron (SAGYRC) organise en 2019, une simulation de crise mobilisant plusieurs communes, les plus touchées par les crues de l'Yzeron : Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune. Les citoyens volontaires du réseau des Vigies de l'Yzeron participent également à l'exercice.

➤ Les services de l'État réalisent fin 2021 un exercice de crise inondation Saône/Azergues dans le but de tester l'organisation de la mission RDI au sein d'un Centre Opérationnel Départemental simulé.



Exercice de gestion de crise à Givors - 2021

Protéger les biens et les personnes



Restauration de zones d'expansion des crues, élargissement des cours d'eau, digues, barrages... plusieurs projets sont en cours sur le périmètre de la Stratégie inondation pour limiter l'impact des crues. Quelques exemples.

Redonner de l'espace aux cours d'eau

➤ Bassin de l'Yzeron : Après Charbonnières-les-Bains, Oullins, Tassin la Demi-Lune et Sainte-Foy-lès-Lyon, les travaux d'élargissement de l'Yzeron pilotés par le SAGYRC se termineront à Francheville en 2022. 10 ans de chantier, 4,5 km de cours d'eau renaturés en milieu urbain, et plus de 2000 riverains protégés jusqu'à une crue trentennale.

➤ Bassin de l'Azergues : l'attention se porte sur les principaux affluents de l'Azergues, soumis à des crues rapides. La Goutte Molinant devrait ainsi être recalibrée dans sa traversée de Chessy, et l'Alix dans sa traversée de Châtillon. Les études pilotées par le Syndicat de l'Azergues (SMBVA) sont lancées en 2021.

➤ Bassin de l'Ozon : À Saint-Symphorien-d'Ozon, la zone d'expansion des crues de la Luyne est restaurée par le SMAAVO en 2020. La rivière est elle aussi réaménagée sur 500 mètres. Un gain écologique avec la création d'un milieu humide à terme (lutte contre l'îlot de chaleur, gîte de biodiversité...).

➤ Bassin du Gier : Réalisé en 2018-2019 sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole, le chantier de découverte du Gier à Saint-Chamond a permis d'élargir le lit du cours d'eau et de rendre son aspect original à la rivière sur 400 mètres. Sur le secteur de La Grand-Croix, plus d'1 kilomètre de rivière a également été renaturé.

Ces projets sont aussi l'occasion de restaurer les milieux aquatiques et le paysage.



Romain Chevalier

Chargée de mission au SMAAVO

Les coteaux de part et d'autre de l'Ozon sont pentus et très agricoles notamment coté sud. En cas de fortes pluies, l'eau n'a pas le temps de s'infiltrer et provoque d'importantes coulées de boue.

Afin d'agir à la source, nous travaillons à la mise en place de conventions avec les agriculteurs. Grâce à un accompagnement technique et financier, nous les invitons à l'implantation de bandes enherbées, à la mise sous couvert végétal des cultures, à l'engazonnement, ou encore à la création de haies...

Si l'objectif premier est d'absorber et ralentir la coulée de boue, ces actions sont également intéressantes pour la biodiversité.

Sur les secteurs où les mesures préventives ne suffisent pas, deux bassins de rétention sont en projet, à Communay et à Marennes.



Élargissement et restauration de l'Yzeron à Francheville



Renaturation du Gier à Saint-Chamond



Restauration du Haut-Rhône



Ouvrage de ralentissement dynamique à Saint-Romain-de-Popey



Lône des Cerisiers, à l'aval du Pont de Cordon (Haut-Rhône)

Pour un Rhône plus naturel

➤ Le Syndicat du Haut Rhône poursuit son ambitieux programme de restauration écologique du Rhône, engagé en 2003 dont l'objectif est de recréer un écoulement du fleuve le plus naturel possible. Le Syndicat assure également la gestion de 12 km de digues : des ouvrages anciens qui demandent à être étudiés, restaurés et entretenus pour répondre aux obligations réglementaires.

Deux ouvrages de ralentissement dynamique sur la Turdine

➤ Le SYRIBT a mis en service en 2017 un barrage à retenue sèche, à Saint-Romain-de-Popey. Cet ouvrage qui laisse passer l'eau en temps normal, protège les communes aval jusqu'à une crue trentennale. Un ouvrage similaire sera mis en service fin 2021 à l'Arbresle.

Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est confiée aux intercommunalités. Sur le territoire de la Stratégie Inondation, elle a majoritairement été transférée aux syndicats de bassin versant préexistants.



Système d'endiguement à Villeurbanne (digue Saint-Jean)

Un club GEMAPI pour échanger

➤ La DDT du Rhône a mis en place depuis 2018 un groupe de travail réunissant les structures en charge de la compétence GEMAPI sur le Département du Rhône. À son démarrage, cette scène d'échange technique a permis aux services de l'État d'expliquer les contours de la nouvelle compétence aux structures qui l'avaient prise en charge. Elle continue de se réunir aujourd'hui pour partager des retours d'expériences ou commenter des sujets d'actualité liés à la GEMAPI.

En 2021, cette rencontre s'est élargie aux élus référents de chaque bassin versant. L'occasion de faire mieux connaissance suite au renouvellement lié aux élections et d'échanger sur des problématiques communes.

Des études sur l'état des systèmes d'endiguement

➤ Le Plan Rhône participe au financement d'études sur l'état des systèmes d'endiguement et des ouvrages qui concourent à la prévention des inondations, pour leur référencement dans le cadre de la GEMAPI. C'est notamment le cas des digues et des systèmes de vannage du Haut-Rhône, du système d'endiguement en amont de Lyon, sur les communes de Vaulx-en-Velin – Villeurbanne et Décines, et d'ouvrages à Thil et la Mulatière. Rappelons que ce référencement est obligatoire pour tous les territoires.

Une feuille de route stratégique

➤ La Métropole de Lyon, dont le territoire recouvre plusieurs bassins versants, a transféré la GEMAPI lorsque des syndicats préexistaient. Ailleurs, elle exerce cette compétence en direct. Sans remettre en question cette organisation, la Métropole a souhaité se doter d'une stratégie et d'objectifs d'intervention pour les 10/15 ans à venir. Une étude finalisée en 2021 a permis d'identifier des projets « coups de cœur » qui seront, après arbitrages, intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Métropole. La question des moyens pour financer ces ambitions (instauration d'une taxe GEMAPI ou budget général) est également abordée, ainsi que la création d'une instance de rencontre et de coordination à l'échelle métropolitaine et supra.



Christian Gallet
Vice-Président à la Communauté de communes Beaujolais Pierre Dorées

Notre communauté de communes collecte la Taxe Gemapi depuis le transfert de la compétence afférente en 2018. Le produit est reversé au Syndicat de rivières Azergues, au Syndicat de rivières Brèvenne Turdine et au Syndicat de rivières du Beaujolais qui exercent cette compétence.

Ces nouvelles recettes permettent de financer plus sereinement les investissements liés à des travaux coûteux : travaux sur les cours d'eau du bassin, restauration de zones humides, suppression des seuils des moulins de l'époque dont le mauvais état réchauffe et fait barrage aux différentes espèces qui peuplent nos rivières.

La taxe ne concerne pas seulement ceux qui sont inondés ! Elle s'applique uniformément sur toutes les communes du territoire. L'objectif est d'afficher une solidarité pour préserver et gérer un patrimoine commun... nos rivières.

Le produit annuel total de la Taxe GEMAPI est plafonné à 40 €/habitant.

Le bilan Fiches actions



Programmer les Plans de Prévention des Risques inondation (PPRi) et les rendre compatibles avec le PGRI



Pilotes

- État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère)



Acteurs concernés

- DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle Plan Rhône), Collectivités territoriales et partenaires



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

➤ Sur les bassins-versants des affluents

- Finaliser les PPRi du Gier et des Rivières du Beaujolais (Ardières, Morgon, Nizerand).
- Réviser les PPRi de l'Azergues et de l'Ozon.

➤ Sur le Rhône

- Finaliser les PPRi de Rhône aval.
- Réviser le PSS de la commune de Jons.
- Poursuivre l'élaboration ou la révision des PPRi conformes à la doctrine Rhône sur les autres départements.
- Sur le département de l'Ain, toutes les communes ne pourront pas faire l'objet d'un PPRi approuvé d'ici 2021, en remplacement des PSS. Néanmoins, celles présentant le plus d'enjeux disposent déjà d'un PPRi fondé sur le nouvel aléa de référence du Rhône amont.

➤ Sur la Saône

- Poursuivre l'élaboration des PPRi du val de Saône (Ain) avec approbation prévue en 2017 des PPRi des communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (DDT de l'Ain).



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- PPRNi du Gier : approuvé en 2017.
- PPRNi Morgon-Nizerand et Ardières : prescrits en janvier 2019.
- PPRNi Azergues : révision prescrite en 2019.

- PPRNi Val de Saône : modification en 2020.
- PPRNi de l'Ozon : étude hydraulique en cours de réalisation en vue de la révision du PPRNi.
- Nouvelle étude hydraulique lancée en 2020 sur de nouveaux cours d'eau du Beaujolais (Mauvaise, Marverand, Vauxonne, Arlois, Douby Buyat) en vue de prescrire des PPRNi si nécessaire.
- PPRNi Rhône aval approuvé en 2017.
- Modification du PPRNi Val de Saône (dans le cadre de l'aménagement du site du Bordelan) prescrite en 2021.
- Élaboration en cours d'un PPRNi intercommunal sur Blyes/Charnoz/Loyettes/Saint-Jean-de-Niost/Saint-Maurice-de-Gourdans/Saint-Vulbas (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).
- Élaboration en cours d'un PPRNi intercommunal sur Villebois/Serrières-de-Briord/Montagnieu/Briord/Lhuis (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).
- Élaboration en cours d'un PPRNi intercommunal sur Groslée-Saint-Benoit/Brégnier-Cordon/Murs-et-Géligneux (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).



Difficultés rencontrées

- Crise sanitaire COVID-19, périodes de réserve électorales liées aux élections et moyens humains limités ont freiné la réalisation des objectifs.



Perspectives

➤ Département du Rhône

- Poursuite de l'élaboration des PPRNi de l'Ozon, de l'Azergues, des rivières du Beaujolais.
- Réflexions sur l'intégration de la nouvelle connaissance issue de l'EDD 2021 Dignes de Vaulx-en-Velin - Villeurbanne dans les PPRNi Rhône amont et Lyon-Villeurbanne, en lien avec la Métropole du Grand Lyon.
- Révision du PPRNi du Garon (suite à l'étude du PAPI).

➤ Département de l'Ain

- Finalisation et mise en œuvre du PPRNi intercommunal sur Blyes/Charnoz/Loyettes/Saint-Jean-de-Niost/Saint-Maurice-de-Gourdans/Saint-Vulbas (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).
- Finalisation et mise en œuvre du PPRNi intercommunal sur Villebois/Serrières-de-Briord/Montagnieu/Briord/Lhuis (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).
- Finalisation et mise en œuvre du PPRNi intercommunal sur Groslée-Saint-Benoit/Brégnier-Cordon/Murs-et-Géligneux (avec intégration de l'aléa Rhône mis à jour avec zones d'accélération).

Améliorer les dispositifs de surveillance et d'avertissement



Pilotes

- État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)



Acteurs concernés

- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère, Collectivités territoriales



Périmètre

- Bassins-versants de la stratégie locale



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Conforter les systèmes de suivi et d'alerte existants sur plusieurs bassins versants : Gier, Brevenne-Turdine, Garon sur la base d'un accompagnement technique de l'État et d'un partage des données avec le SPC Rhône-Amont Saône.
- Inciter au développement de nouveaux outils de prévision et d'alerte dans le cadre des PAPI, et d'assurer des échanges entre le SPC Rhône-Amont-Saône et les collectivités lors de la mise en place des systèmes de suivi et d'alerte.
- À défaut, favoriser le déploiement du produit Avertissement Précipitations Intenses à l'échelle Communale (APIC) de Météo France et de l'outil « VigicruesFlash ».
- Faciliter l'intégration des données des collectivités sur le site Hydoréel.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Sensibilisations des porteurs de PAPI sur l'intérêt, pour leurs communes, de s'abonner au service APIC/VigicruesFlash de Météo France.
- Les 5 PAPI complets du département du Rhône intègrent tous un volet SDAL/amélioration de dispositifs de prévision.
- Le site hydro-réal sera remplacé à terme par Vigicrues.
- Gier : travail partenarial Saint-Étienne Métropole / DDT de la Loire / DDT du Rhône / Service Prévision des Crues Rhône amont Saône sur l'articulation SAPHYRAS/Service de prévision des crues (SPC) / Référent départemental inondation (RDI) .



Perspectives

- Ain : futur PAPI Val-de-Saône Viticole : intégrer cette dimension et l'articuler avec le dispositif du SPC.
- Rhône : les futurs PAPI complets Ozon et Beaujolais devront également intégrer cette dimension.
- Mise en place généralisée du cell broadcast à partir de 2022 (système d'alerte et d'information de masse).

Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations



Pilotes

- État (DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère)



Acteurs concernés

- DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Périmètre

- Réseau surveillé par l'État



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Poursuivre la mise en œuvre de la mission RDI (Référént Départemental Inondation) sur les différents départements de la stratégie locale.
- Développer les outils de prévision des inondations sur le réseau surveillé.
- Disposer d'un accompagnement des DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère (RDI) par le SPC.
- Disposer de lieux d'échanges avec les collectivités en charge de la gestion de crise.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Dans tous les départements : gestion de la mission RDI au quotidien. Mise à jour des outils (réseau surveillé) et complétude (travail sur les infrastructures, formalisation des niveaux de service, de l'organisation, etc.).
- Le réseau surveillé est entièrement couvert, dans les départements de la SLGRI, d'outils de prévision (Rhône, Saône, Gier).
- Rhône : extension de l'outil RDI au réseau non surveillé, formalisation et validation d'une note de niveaux de services ainsi que d'une note d'organisation interne de la mission RDI.
- Loire : amélioration de la connaissance sur les cours d'eau via les outils du RDI.
- Tous les départements : transmission des ZIP (Zone inondée Potentielle) aux collectivités.



Difficultés rencontrées

- Manque de moyens pour mettre à jour de manière continue l'outil RDI.
- Difficultés de s'impliquer dans les retours d'expérience du SPC (Service de prévision des crues) ou les retours d'expérience internes.



Perspectives

- Échanger avec les collectivités sur la gestion de crise via les instances de la SLGRI.
- Mettre à jour les ZIP en fonction des nouvelles connaissances.
- Diffuser les ZIP en open data (Vigicrues).

Élaborer ou mettre à jour un volet « Inondation » pour chaque Plan ORSEC



Pilotes

- État (SIDPC – service interministériel de défense et de protection civile)



Acteurs concernés

- Préfets (SIDPC) du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et de Savoie / Services de Prévision des Crues (SPC) et Référént Départemental Inondation (RDI) des DDT de Rhône, de la Loire, de l'Ain, de Savoie et de l'Isère / Collectivités Territoriales



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Élaborer ou de mettre à jour les volets inondation des Plans ORSEC.
- Échanger avec les collectivités concernées.
- Le cas échéant, mettre en place des exercices de crise.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Plan ORSEC inondation élaborés dans les départements de la SLGRI.
- Rhône : Exercice de gestion de crise des services de l'État (DDT, DREAL, SPC) réalisé le 9 décembre 2021.
- RIC RaS mis à jour en 2021. Il recense tous les dispositifs de prévision existants sur son périmètre.
- Exercices de crise réalisés conjointement par la Métropole de Lyon, SYRIBT et SEM, dans l'Ain le 25 mars 2021 uniquement sur le cours de l'Ain et dans la Savoie le 12 juillet 2019 suite au nouveau plan du 12 juin 2018.
- Mise en relation des syndicats/communes avec l'IRMA dans le but de mettre en place des formations mutualisées de prévention et de gestion de crise en période d'inondation.



Difficultés rencontrées

- Manque d'échanges sur le volet inondation (hors crue) entre la DDT du Rhône et le SIDPC pour pouvoir créer une culture commune du risque, une gestion de crise efficiente.



Perspectives

- **Rhône**
 - Mettre à jour le volet inondation du plan ORSEC.
 - Tester l'organisation des services de l'État à travers des exercices de crise.
 - Vérifier la bonne mise à jour des PCS via les actions des PAPI.
 - Travailler sur l'harmonisation des PCS avec les SIDPC.
 - Travailler avec les collectivités sur des PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) Loi MATRAS – première expérimentation sur le secteur de Vaulx-en-Velin, Décines et Villeurbanne.
- **Loire**
 - Exercices inondation envisagés pour le Gier (en lien avec SAPHYRAS).
- **Isère**
 - Exercices inondation prévus.
 - Mettre en place le cell-broadcast pour l'alerte des populations.
 - Poursuivre l'action menée avec l'IRMA auprès des syndicats et ouverture de la formation IRMA de la Métropole auprès des collectivités partenaires.

Maintenir et conforter la gouvernance et les dynamiques existantes à l'échelle des bassins versants



Pilotes

- État (DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)



Acteurs concernés

- Parties prenantes de la Stratégie locale



Périmètre

- Bassins-versants de la stratégie, axe Rhône et Saône



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- **A5-1. S'agissant de la gouvernance de la SLGRI**
 - Disposer d'une gouvernance à l'échelle de la stratégie locale réunissant l'ensemble des parties prenantes (COPIL, COTEC) ;
 - Assurer une co-animation technique de cette gouvernance entre la DDT du Rhône et la Métropole de Lyon ;
 - Conforter les gouvernances de bassin-versant existantes sur les Rivières du Beaujolais, l'Azergues, le bassin Brevenne-Turdine, l'Yzeron, le Garon, le Gier (DDT de la Loire) ;
 - Disposer d'une gouvernance sur le bassin-versant sur l'Ozon (DDT de l'Isère) ;
 - Disposer de lieux d'échanges qui facilitent ou confortent la solidarité amont-aval sur le Rhône et la Saône.
- **A5-2. S'agissant des dynamiques à l'échelle des bassins-versants**
 - S'assurer de la bonne exécution de la stratégie définie dans le cadre du Plan Rhône ;
 - S'assurer de la bonne exécution des stratégies de prévention des inondations définies dans le cadre des PAPI complets de l'Yzeron, de la Brevenne-Turdine et du Gier (DDT de la Loire) ;
 - Définir une stratégie de prévention des inondations dans le cadre d'un PAPI complet sur la base des PAPI d'intention en cours (Saône, Azergues, Garon) ;
 - Engager une réflexion dans le cadre d'un PAPI d'intention pour définir une stratégie de prévention des inondations sur les bassins de l'Ozon et des Rivières du Beaujolais.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Tenue régulière du Comité Inondation (COPIL) et de RésO (COTEC) avec les partenaires. Visites de sites qui favorisent la prise en compte de la solidarité amont aval de la Stratégie.
- Rhône : Suivi et confortement de la gouvernance des bassins des Rivières du Beaujolais, l'Azergues, Brevenne-Turdine, l'Yzeron, le Garon, le Gier (DDT de la Loire) au travers des PAPI notamment (et du comité annuel GEMAPI).
- Rhône : Entrevues régulières avec les syndicats porteurs de PAPI pour les informer des évolutions réglementaires en cours.
- Rhône : PAPI d'intention du Garon et de l'Azergues achevés et passés aux PAPI travaux.
- Rhône : PAPI d'intention de l'Ozon et des Rivières du Beaujolais en cours.
- Ain : PAPI Bassin versant Sereine Cottet en préparation (syndicat mixte en cours de constitution avec la CC Côtière Montuel, CC Miribel et plateau, la CCPA et la CC Dombes).
- Suivi de l'exécution du Plan Rhône, en lien avec la DREAL de Bassin, articulation avec les PAPI si nécessaire.



Difficultés rencontrées

- Suivi de la gouvernance pour le bassin versant du Gier plus complexe du fait de son caractère interdépartemental avec la Loire avec plus d'acteurs (2 DDT, collectivités locales, 2 syndicats). volonté du SyGR, de plus, d'intégrer de nouvelles rivières à son actif. Gouvernance non clarifiée côté 69.
- La gouvernance sur l'Ozon n'est pas tout à fait clarifiée (en lien avec une ComCom gémapienne du 38).
- Remise en cause de certaines stratégies actées dans les PAPI : Gier Rhodanien, Yzeron.
- Manque de temps et de moyens humains pour dynamiser les instances de la SLGRI en 2021.
- Certaines actions de la SLGRI n'ont pas du tout été investies par manque de temps ou car jugées non pertinentes.
- Plus globalement, la pandémie de COVID-19 a ralenti l'avancement des actions des porteurs de PAPI.



Perspectives

- Clarifier la gouvernance sur le Gier et l'Ozon.
- Rhône et Ain : Accompagner l'élaboration des PAPI complets Ozon, rivières du Beaujolais et Val-de-Saône – Viticole (porté par l'EPTB Saône-Doubs).
- Accompagner les collectivités dans l'évolution des ambitions des PAPI Gier et Yzeron.
- Produire un nouveau programme d'actions pour la Stratégie Inondation, plus adapté aux attentes des partenaires.

Développer la connaissance sur le risque



Pilotes

- DDT du Rhône, Métropole de Lyon



Acteurs concernés

- Parties prenantes de la stratégie locale, Métropole de Lyon, DDT du Rhône, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicats de bassins versants et EPCI-FB



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Échéances

- 2017-2021



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Réaliser des études d'aléas sur le bassin versant de l'Ozon.
- Envisager une étude portant sur le phénomène de remontées de nappe sur le TRI de Lyon (territoire du Grand Lyon pour le Rhône et la Saône) – un partenariat pourra être recherché avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières).
- Réaliser une étude d'aléa sur les ruisseaux du Grand Lyon.
- Mettre en place une plateforme de partage entre les parties prenantes.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Mise à jour du service de remontées de nappes sur le TRI de Lyon.
- Mise à jour de la BDHI (Base de Données Historiques sur les Inondations) par les parties prenantes.
- Production du modèle hydraulique sur l'Ozon afin de réviser le PPRNI et mettre en place le PAPI travaux.
- Démarrage des études hydrauliques sur les rivières du Beaujolais.



Difficultés rencontrées

- Retard dans la finalisation du modèle hydraulique sur l'Ozon.



Perspectives

- Finaliser les études hydrauliques en cours.
- Mise à jour des cartographies de gestion de crise RDI sur le réseau surveillé et le réseau non surveillé.
- Développer la connaissance sur le ruissellement sur les secteurs urbanisés.
- Développer la connaissance sur les remontées de nappes sur les secteurs à enjeux (Lyon-Villeurbanne et nappes d'accompagnement en bordure du Rhône et de la Saône).
- Développer la connaissance sur le risque inondation, dans une approche prospective (contexte de changement climatique...).

Définir un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale



Pilotes

- DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère, Métropole de Lyon



Acteurs concernés

- Parties prenantes de la stratégie locale, Métropole de Lyon, DDT du Rhône



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Échéances

- 2017-2021



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Élaborer un plan de communication fédérant les différentes parties prenantes.
- Créer des outils et supports de communication avec des éléments de langage simples.



État d'avancement

- Terminée



Actions mises en œuvre

➤ 2018

- Lancement d'un appel d'offre pour la définition et réalisation d'un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de l'aire métropolitaine lyonnaise.

- Notification du marché avec la société Bureau Francine.

➤ 2019

- Élaboration d'une stratégie de communication : cibles, objectifs, message clés et plan d'action.
- Création d'une identité propre à la démarche, d'une charte graphique et d'un kit pour les partenaires.
- Réalisation d'un film motion présentant la Stratégie Inondation et ses grands enjeux / leviers d'actions.
- Réalisation d'une revue de projets « 2019, bilan et perspective », mettant en valeur l'actualité de la démarche et les actions réalisées par les partenaires de la Stratégie Inondation.

➤ 2020

- Réalisation d'un dossier de communication comprenant des fiches mémo thématiques, un poster de présentation du territoire de la stratégie inondation et des bassins versants qui la composent, ainsi qu'un atlas cartographique.

➤ 2021

- Réalisation d'un livret bilan du 1^{er} cycle (2018-2021) de la Stratégie Inondation.



Difficultés rencontrées

- Peu de remontées d'information « naturelles » de la part des partenaires.
- Pas de banque images partagée (constitution par Bureau Francine au gré de la mission).
- Des moyens financiers limités pour envisager des actions à plus forte portée.



Perspectives

- Renouveau d'un marché d'accompagnement à la communication du 2^e cycle (2022-2025).
- S'interroger sur la volonté d'investir d'autres champs : animation du dispositif, communication digitale, communication « grand public ».

Expérimenter une ou plusieurs démarches type « ReViTeR »



Pilotes

- EPTB Saône-Doubs, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Pôle Plan Rhône)



Acteurs concernés

- Services de l'État, EPCI, Syndicats ou SCOT



Périmètre

- Expérimenter la démarche sur un ou plusieurs territoires de la SLGRI, si possible diversifiés (urbains denses, péri-urbains...).



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Définir la bonne échelle de l'action (syndicat, SCOT, EPCI).
- Trouver des territoires volontaires.
- Partager les résultats de l'action en s'appuyant sur le réseau du Comité Technique de la SLGRI, et une assistance à maîtrise d'ouvrage commune.
- Rendre compte et améliorer le cas échéant la démarche.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

L'EPTB et la DREAL ont contacté en 2017 les porteurs de projets potentiels sur la SLGRI avec envoi d'un questionnaire. 4 acteurs potentiellement intéressés ont été rencontrés en 2018 (SHR / SMAGGA / SMRB / SYRIBT).

➤ Démarche « ReViTeR » sur le territoire du Haut Rhône (SHR)

Diagnostic de vulnérabilité aux inondations et définition d'un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité du territoire du Haut Rhône : travail mené sur l'ensemble des enjeux du territoire : équipements publics, habitat, enjeux économiques, réseaux (eau, communication, énergie, réseau routier).

En parallèle, le SHR a initié un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour travailler sur la question de la vulnérabilité agricole sur l'ensemble du territoire du Haut Rhône (réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles et accompagnement au montage de dossiers).

➤ Démarche « ReViTeR » SMRB - EPTB Saône Doubs

Le SMRB a lancé une étude type ReViTeR, en lien avec son PAPI (2019-2021) et en co-maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB pour la partie « débordement Saône ». Rédaction du CCTP et des demandes d'aide en 2020, consultation début 2021.



Difficultés rencontrées

➤ SHR

Difficultés à mobiliser les acteurs de l'urbanisme ainsi que les autres chambres consulaires (CCI, CM) du fait de la pluriactivité d'acteurs concernés (7 EPCI sur 4 départements) Recherche et échanges importants avec les services de l'État sur la question des potentiels financements de travaux sur des mesures individuelles et structurelles de réduction de la vulnérabilité aux inondations chez les particuliers (peu de mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité prescrites dans les PPRI et couverture PPRI non complète sur l'ensemble du territoire, PPRI « obsolètes », territoire non concerné par un PAPI mais inscrivant ses actions de prévention des inondations dans le Plan Rhône).

➤ EPTB Saône Doubs

Pour les acteurs n'ayant pas lancé l'action, difficulté de mobiliser les élus sur une étude non immédiatement opérationnelle, en l'absence de demande sociale ou de fort financement. Les financements POI-FEDER sont donc indispensables (étude non lancée sinon), malgré leur lourdeur et le nombre d'interlocuteurs (DREAL, DDT, Région, plusieurs interlocuteurs dans chaque organisme...). L'AMO proposée par le CEREMA est difficile à cerner (son coût également). Le niveau de précision du cahier des charges à produire laisse une marge d'interprétation et donc des offres très hétérogènes.



Perspectives

➤ SHR

- Finalisation de la démarche prévue avec validation du plan d'actions pour l'automne 2021.
- Définition du plan d'actions en cours comprenant trois orientations phares :
 - Développer une culture du risque inondation partagée à l'échelle du territoire,
 - Proportionner les actions aux enjeux concernés et mettre en place des moyens suffisants pour garantir leur réussite,
 - Mettre en œuvre individuellement les mesures de réduction de la vulnérabilité.
- Priorisation d'actions sur les secteurs les plus fréquemment et lourdement impactés par les inondations.

➤ SMRB - EPTB Saône Doubs

- Finalisation d'une étude en cours fin 2021 / début 2022.
- Mise en place des actions plus opérationnelles (diagnostics de vulnérabilité par ex.) à partir de 2022.

Engager une réflexion intercommunale pour améliorer la gestion de crise



Pilotes

- Saint-Étienne-Métropole, SMAGGA



Acteurs concernés

- Les services de l'État, Collectivités territoriales et acteurs engagés dans la concertation, Associations partenaires (IRMA,...)



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Échéances

- 2017-2021



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

➤ 1^{re} année

Une liste des thématiques sur lesquelles il serait pertinent de travailler entre communes et/ou entre acteurs sera dressée par SEM / SMAGGA : coupure de voirie, coupure du réseau ferroviaire, réseaux d'électricité, de gaz, d'eau potable et usées, etc. Cette liste sera proposée aux territoires du TRI. Sur cette base, les structures gestionnaires de bassin versant se chargeront d'identifier les enjeux qui pourraient être touchés par des débordements et interrogeront les acteurs concernés sur la volonté d'une réflexion commune. Les actions déjà en place ou à améliorer seront également recensées. Chaque structure pourra proposer de travailler sur 1 à 2 sites pilotes sur son territoire. 1 à 2 sites pilote seront ensuite retenus en COTEC et validé par le comité de pilotage de la SLGRI.

➤ 2^e et 3^e année

Au sein des sites pilotes retenus, une concertation entre communes et acteurs concernés sera engagée. Cette concertation pourra être animée par les structures gestionnaires de bassin versant concernées. Des prescriptions seront définies et intégrées dans les PCS des communes concernées par les sites pilotes.

➤ 4^e à 6^e année

Un test grandeur nature sera organisé sur les sites pilotes par la structure qui aura animé la concertation, avec l'éventuel appui de l'IRMA. Les structures membres du TRI seront invitées comme observateur pour partager le retour d'expérience.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Le SYRIBT a mis en œuvre une procédure de gestion de crise routière en cas d'inondation sur les communes de Saint-Bel et L'Abresle. Cette opération innovante dans le département du Rhône a été menée avec les communes, les gestionnaires routiers et les forces de secours. Elle a pour but de compléter les PCS et de permettre aux autorités de mieux gérer les naufragés de la route. L'action a été présentée aux 2 pilotes de l'action B3 afin qu'elle puisse être ensuite partagée voire reconduite à d'autres échelles au sein de la Stratégie Inondation.



Difficultés rencontrées

- Suite à la présentation du dispositif par le SYRIBT, la 2^e phase de l'action n'a pas pu être mise en œuvre, faute de temps des pilotes.
- Les sites pilotes du côté de SEM et du SMAGGA n'ont pas encore été identifiés du fait de la difficulté à sélectionner des lieux représentatifs.



Perspectives

- Aller au bout de l'action menée par le SYRIBT (notamment en l'incluant dans l'outil RDI de la DDT) et décliner ce dispositif à l'échelle de la Stratégie Inondation.
- D'autre part, dans le cadre de la loi MATRAS, des réflexions intercommunales doivent être engagées sur la gestion de crise (notamment PICS). Le secteur du Rhône en amont de Lyon (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu) pourrait être le lieu approprié d'un dispositif concerté avec la Métropole pour gérer la crise inondation.

Partager sur le risque inondation entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement à toutes les échelles de compétence



Pilote

- DDT du Rhône



Acteurs concernés

- Services instructeurs « Application Droit des Sols » (ADS) : aussi bien du côté des collectivités territoriales que du côté des services de l'État les porteurs de SCOT et de PLU(i) pour la mise en compatibilité avec le PGRI et la prise en compte du risque d'inondation d'une manière générale les acteurs de l'aménagement (Agence Nationale pour la Renovation Urbaine, Agence Nationale de l'Habitat, EPF, SEM, CAUE, urbanistes, architectes, maîtres d'œuvre...).
- Bureau d'études en charge des documents de planification (PLU(i), SCOT).
- Les entreprises de VRD (voirie et réseau divers) qui pour certaines ne possèdent aucune culture sur la gestion des eaux de chantier et eaux pluviales.
- Les entreprises en charge des actions de réduction de la vulnérabilité.
- Les élus des communes.
- Les notaires : rôle important lors des ventes/achat pour sensibiliser les futurs acquéreurs au risque inondation.
- Les assureurs : notamment sur la question de la reconstruction de biens après un sinistre.
- Appui sur des experts liés au métier : exemple architecte conseil de la DDT une formation application du PPRI sur les constructions en zone inondable.



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Organiser des sessions de formation/sensibilisation auprès de différents acteurs participant à la politique d'aménagement du territoire.
- Avoir une approche sur tous les types d'aléa (débordement de cours d'eau, ruissellement).



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Kit pédagogique à destination des élus produit dans le cadre de la Stratégie Inondation comportant un volet urbanisation PPR et plaquette SLGRI.
- Suivi des actions des PAPI d'accompagnement des services instructeurs ADS des collectivités et des démarches ReViTeR (ex : SMRB-EPBT SD pour le 69, ou SHR pour le 73).
- Dans tous les départements : aide aux services instructeurs ADS sur l'interprétation des règles du PPRI.
- Rhône : Sensibilisation à la réglementation sur les risques naturels auprès du réseau Club ADS.



Difficultés rencontrées

- Action assez peu investie dans le Rhône.



Perspectives

- Action spécifique d'information menée auprès des partenaires de la SLGRI.
- Rhône : dans le cadre de la concertation des PPRNi, actions de sensibilisation à mener avec certaines Personnes et Organismes associées (chambres consulaires, propriétés forestières, etc.).
- Rétablir la Commission départementale des Risques Majeurs dans le 69 (en lien avec la Métropole) : qui pourrait être un outil partenarial de partage sur le risque inondation.
- Se servir des démarches intégratrices ReViTeR pour mieux sensibiliser les acteurs de l'aménagement.
- Rechercher des formations concernant les risques naturels (IFORE, CVRH, CNFPT).
- Préciser la doctrine sur l'aménagement du territoire à l'arrière des digues (en lien avec la notion de suraléas).
- Projet de convention de la Métropole avec le Cepri (centre européen de prévention des inondations) à partir de 2022, à destination des acteurs de l'aménagement.

Intégrer le risque ruissellement dans les démarches d'aménagement



Pilote

- Métropole de Lyon



Acteurs concernés

- Les SAGE, syndicats de rivières, EPTB, Les Collectivités territoriales, les services urbanisme, Les professionnels de l'aménagement, Les habitants, Les services de l'État



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Échéances

- Étape 1 : Travail en réseau des acteurs pour établir les premiers éléments avec appui de 2 missions de stagiaires de 6 mois et montage de journées de partage d'expérience.
- Étape 2 : Partage d'expérience élargi aux acteurs de l'aménagement du territoire pour compléter les premières productions.
- Étape 3 : Production par le réseau avec l'aide d'un stagiaire d'un document de synthèse sur le ruissellement et de recommandations / propositions d'actions.
- Objectif de finalisation de l'action pour 2021.



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- 1. Constituer un réseau d'acteurs pour réunir et partager les expériences et construire une conviction commune autour des questions du ruissellement :
 - Récupérer les cadres type d'études et les moyens de contrôle des résultats obtenus ;
 - Clarifier les financements possibles pour les études et les actions : compilation, mise à jour d'un tableau de repères des actions possibles ;
 - Cartographie des outils et acteurs.
- 2. Partage d'expérience élargi : 1 à 2 journées techniques par an avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'aménagement du territoire. Relais du niveau national à solliciter éventuellement.
- 3. Produire des documents pour accompagner les démarches tant sur le plan pédagogique que méthodologique.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Entre 2018 et 2021, 37 présentations du zonage ruissellement et des règles de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Métropole de Lyon ont été réalisées, notamment avec le GRAIE.
- Réalisation de 7 vidéos explicatives et d'illustration de cas pratiques.



Difficultés rencontrées

- Difficulté des pétitionnaires à comprendre la différence entre le risque inondation par ruissellement et le risque inondation par débordement du cours d'eau. Surtout lorsque la parcelle est concernée par ces deux phénomènes de manière indépendante.
- Les axes d'écoulement sont également parfois mal interprétés par les pétitionnaires. La représentation d'un ruissellement de surface n'est pas évidente.
- Parfois délicat d'appliquer les règles du PLU-H qui autorisent les projets mais demandent que l'exposition au risque soit conservée. C'est particulièrement le cas au droit des axes de vigilance. La présence d'un tel axe autorise toutes les constructions possibles à condition que les clôtures permettent le libre écoulement des eaux. Il est demandé au pétitionnaire de conserver le risque existant pour ne pas impacter les parcelles riveraines par le projet. Cependant, cette disposition ne s'accompagnant pas de prescription particulière sur les constructions autre que les clôtures, aucune mesure de diminution de la vulnérabilité n'est demandée sur les projets de construction d'habitations ou de bâtiment situées à l'arrière de ces clôtures.
- Les pétitionnaires ont du mal à se représenter les hauteurs d'eau pouvant être générées par les cours d'eau lors de la crue centennale.
- Un recul moindre est autorisé en cas de cours d'eau busé ce qui incite les pétitionnaires à buser le cours d'eau. Cette démarche est contreproductive par rapport à la volonté de protection du milieu naturel.



Perspectives

- Réalisation d'un livret expliquant des règlements des PLU-H en matière de ruissellement, à destination des acteurs du territoire en cohérence avec les PPRNi.

GEMAPI 1 – Gouvernance Accompagner les structures « GEMAPI » sur la montée en compétences des missions en prévention des inondations et de gestion des milieux naturels



Pilotes

- Métropole de Lyon, DDT du Rhône, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Acteurs concernés

- Services de l'État (Préfectures, DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et structures concernées par l'exercice de la compétence GEMAPI (EPCI-FP, Métropole de Lyon, structures de bassin-versant, EPTB, SHR, SIDCEHR, SYMALIM, CNR, EDF,...).
- Ressources : CEPRI, services spécialisés du Ministère, association France Dignes, Association Rivière Rhône-Alpes



Périmètre

- Périmètres des structures « gemapiennes » de jure ou de facto, à recouper avec les périmètres des bassins versants



Échéances

- Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, l'analyse précise des enjeux techniques et juridiques liés aux ouvrages hydrauliques, en lien avec la mise en place politique (gouvernance), juridique et statutaire de la compétence GEMAPI.
- Au-delà du 1^{er} janvier 2018 et dans la durée, l'accompagnement des structures pour la bonne gestion des ouvrages hydrauliques.



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
- Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants ou d'un bassin de risque cohérent (zones d'expansion de crue du Rhône...).
- Assurer des lieux d'échange et de gouvernance entre les parties prenantes de l'échelle de la stratégie locale.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Montée en compétence du SMAAVO avec l'intégration complète de la gestion assainissement.
- Club GEMAPI piloté par la DDT du Rhône créé en 2018 afin de mieux diffuser la connaissance technique et réglementaire puis la gouvernance au sein des structures porteuses de la GEMAPI et de PAPI.
- Premières réflexions sur la gouvernance GEMAPI pour le Gier en 2021.



Difficultés rencontrées

- Projet de gouvernance qui avance peu sur Miribel-Jonage du fait des dernières échéances électorales
- Syndicat SMAAVO doit se donner des moyens humains pour réaliser ses missions notamment son futur PAPI travaux.
- Gouvernance interdépartementale difficile sur le Gier en l'absence d'un organisme intercommunal dédié notamment pour le PAPI et la GEMAPI.



Perspectives

- Mettre en place la gouvernance Gemapi sur le secteur de Miribel-Jonage.
- Accompagner les structures sur l'exercice de la compétence Gemapi.
- Dresser un retour d'expériences des collectivités ayant mis en place la Taxe Gemapi et accompagner celles qui souhaiteraient la mettre en œuvre.
- Réfléchir à une meilleure articulation des instances Gemapi et de la Stratégie Inondation.

GEMAPI 2 – Ouvrages hydrauliques

Accompagner les structures « GEMAPI » sur la gestion des ouvrages hydrauliques (enjeux spécifiques, responsabilités techniques et réglementaires)



Pilotes

- SAGYRC, DDT du Rhône, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Acteurs concernés

- Services de l'État (Préfectures, DDT du Rhône, DDT de la Loire, DDT de l'Ain, DDT de Savoie, DDT de l'Isère et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) – Structures concernées par l'exercice de la compétence GEMAPI (EPCI-FP, Métropole de Lyon, structures de bassin-versant, EPTB, SHR, SIDCEHR, SYMALIM, CNR, EDF,...).
- Ressources : CEPRI, services spécialisés du Ministère, association France Dignes, Association Rivière Rhône-Alpes.



Périmètre

- Périmètres des structures « gémapiennes » de jure ou de facto, à recouper avec les périmètres des bassins versants



Échéances

- Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, l'analyse précise des enjeux techniques et juridiques liés aux ouvrages hydrauliques, en lien avec la mise en place politique (gouvernance), juridique et statutaire de la compétence GEMAPI.
- Au-delà du 1^{er} janvier 2018 et dans la durée, l'accompagnement des structures pour la bonne gestion des ouvrages hydrauliques.



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

L'objectif est de pouvoir apporter les bases juridiques et techniques permettant aux gestionnaires et futurs gestionnaires de définir et exploiter le système d'endiguement nécessaire à la mise en sécurité de leur territoire.

➤ Dans 1^{er} temps

- Présenter dans le cadre d'un COTEC l'inventaire des ouvrages hydrauliques réalisé sur la base du décret « digues » de 2007 par les services de l'État, et réactualisé au regard du décret « digue » de 2015 ;
- Recenser les attentes et les besoins de chaque structure concernée, et fixer un calendrier de travail commun sur la thématique ouvrages hydrauliques.

➤ Dans un 2^e temps

- Mettre en place un réseau de travail sur les différents enjeux identifiés.



État d'avancement

- En cours



Actions mises en œuvre

- Échanges descendants avec la diffusion des textes de loi et ascendants avec le retour d'expérience sur le recensement, la gestion des ouvrages hydrauliques, les actions GEMAPI du club GEMAPI se réunissant une fois par an depuis 2018.
- Textes réglementaires sur l'inventaire, la classification et la régularisation des ouvrages hydrauliques.
- Comités techniques sur les systèmes d'endiguement de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.



Difficultés rencontrées

- Difficultés des structures gémapiennes à réaliser l'inventaire des ouvrages hydrauliques (méthodologie complexe et conséquences impactantes pour les syndicats).



Perspectives

- Loi MATRAS facilitant le portage de la GEMAPI à travers des organismes intercommunaux.
- Accompagner les bassins versants sur l'inventaire, la définition, la gestion et la surveillance des ouvrages hydrauliques (en particulier sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin).

Développer une culture du risque



Pilote

- SYRIBT



Acteurs concernés

- Les services de l'État, Les Collectivités territoriales, Les professionnels, Associations (IRMA...)



Périmètre

- Périmètre de la stratégie locale



Objectifs recherchés, actions à mettre en œuvre

Permettre de communiquer à l'échelle du territoire de la stratégie sur le thème « Sensibiliser et développer la conscience du risque »

- Mettre en place un kit de base « Le Salon pour les nuis » qui reprendrait les différentes étapes de montage d'un événement de type salon.
- Mutualiser les moyens de communication sur la culture du risque et la sensibilisation des populations en zone inondable à l'échelle du TRI.
- Mettre en place une exposition itinérante qui pourrait tourner sur les bassins versants.



État d'avancement

- En cours (démarche continue)



Actions mises en œuvre

- Appels à projets « Culture du Risque » dans le cadre du Plan Rhône. Projets réalisés mis à disposition des territoires et présentés dans le cadre d'un RésO Inondation.
- Retour d'expériences du SYRIBT à l'occasion d'un groupe de travail Stratégie Inondation, suite à l'événement grand public organisé en 2018, en mémoire des 10 ans de la crue de l'Arbresle et Saint-Bel.
- Actions de développement de la culture du risque programmées dans chaque PAPI.



Perspectives

- Poursuivre le partage des actions « Culture du risque » créées dans le cadre de l'appel à projets Plan Rhône, et sur les territoires.
- Identifier plus précisément les attentes des habitants vivant dans une zone à risque et explorer de nouveaux formats (moins techniques et plus participatifs).
- Améliorer l'Information Acquéreur Locataire (IAL) en lien avec les chambres de notaires notamment.
- Intégrer la dimension risque inondation, dans les événements festifs en lien avec l'eau ou les rivières.



Rendez-vous pour le cycle 2!

Le cycle 1 de la Stratégie Inondation s'achève.
Pour que le prochain programme d'actions réponde aux attentes
des partenaires et aux besoins du territoire, une concertation s'engage.
Un programme à coconstruire ensemble en 2022!

Des thématiques de travail mises en débat

- › Stratégie foncière
- › Aménagement du territoire & résilience
- › Préparation à la crise et alerte de masse
- › Parcours de formation à destination des techniciens et des élus
- › Culture du risque et implication citoyenne
- › Implication des acteurs économiques
- › Implication des acteurs de l'aménagement et de l'immobilier

Cette liste non exhaustive sera enrichie lors des prochains
temps d'échanges et de co-construction avec les partenaires.

Des ressources à votre disposition

La Stratégie Inondation met à votre disposition des ressources
techniques et pédagogiques sur la question des inondations.
N'hésitez pas à les utiliser!

Les Fiches mémo

- › 10 fiches synthétiques
et un glossaire pour comprendre
les grands concepts de la gestion
des inondations.

1 film pédagogique

- › Retraçant les inondations historiques
du territoire, expliquant le rôle
de la Stratégie Inondation et les leviers
d'action face au risque.

1 poster des 7 bassins versants de l'aire lyonnaise

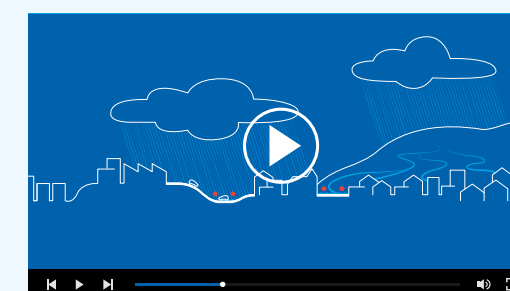
- › Présentant les enjeux inondations
sur ces territoires et les grands axes
des politiques de gestion des risques.

1 atlas cartographique

- › Le territoire de la Stratégie Inondation
- › Les structures en charge
de la compétence GEMAPI
- › Les territoires concernés par un PPRNi

Télécharger sur
www.rhone.gouv.fr - requête «SLGRI»

+ d'infos
ddt-risques@rhone.gouv.fr



Film à visionner sur www.youtube.com/watch?v=TQhe3DM73NQ



Merci

à l'ensemble des partenaires pour leur participation
à la production de ce document.

Stratégie INONDATION BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE



Ensemble pour mieux gérer le risque.


**PRÉFET
DU RHÔNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

GRAND LYON
la métropole



sag/irc
BASSIN DE L'YZERON
Gérer et valoriser nos cours d'eau



EPTB **SAÔNE & DOUBS**
Département de la Saône et du Doubs



SAINT-ÉTIENNE
la métropole



**Plan
Rhône**

Rédaction et conception graphique : Bureau Franche - Maryline Gonçalves - © Syndicat de rivières Azergues, SYRIBT (Syndicat de rivières Brévenne-Turdine), Métropole de Lyon/Thierry Fournier / Laurence Danière, Agence de l'eau, SAGYRC (Syndicat de rivières de l'Yzeron), SHR (Syndicat de rivières du Haut Rhône), SMAGGA (Syndicat de rivières du Gironde), EPTB Saône Doubs, Louxor Spectacle/Vincent Loubert, Saint-Étienne Métropole, SYGR (Syndicat de rivières de la Saône et du Doubs) - Mars 2022.